

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

582 Rue Font de Lagier - ZA 04130 VOLX

Tél. 04 92 70 13 00

E-Mail: courrier@cdq04.fr Site web: www.cdg04.fr

JD/RJ/SA

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2024

N° 24/028

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 juin 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de novembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (12):

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, Mme Marion MARCHAL, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD.

Absents représentés (5 procurations) :

Mme Sabine DANERI, donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN; Mme Brigitte DURAND, donne procuration à Mme Virginie SOSSI; M. Patrick VIVOS donne procuration à M. MICHEL GRAMBERT; M. Christophe IACOBBI donne procuration à M. Jacques DEPIEDS; Mme Pascale SEGUIN donne procuration à M. Michel BRUNET.

Absents excusés (2):

M. Serge PRATO, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD.

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant que le guorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Ouï l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 17 voix pour :

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 juin 2024.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 27/11/2024

emen Alpes de

Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence.

Accusé de réception la plaécte : 004-280400177-20241127-D24_028-DE

Date de télétransmission : 03/12/2024 Date de réception Tréamsmis 28024 représentant de l'Etat le :